



# Championnat du Monde de joëlette<sup>®</sup>

FERRIOL-MATRAT.COM

## Samedi 15 Mai 2010

*4ème Edition*

### SYNAPSE 17

Depuis l'année 2007, les Rotary Clubs de Marennes-Oléron, de Rochefort et l'Inner Wheel de Rochefort ont organisé une manifestation annuelle en faveur du handicap intitulée "Championnat du Monde de Joëlettes". Devant le succès croissant et afin de pérenniser cette belle action, les trois clubs ont décidé de créer une association. Ils tiennent à préciser que cette association dénommée "SYNAPSE 17" a pour vocation de SERVIR, fondée sur la tolérance, la loyauté et le respect de la différence ; elle organisera des activités au profit des personnes handicapées.

### "LE CHAMPIONNAT DU MONDE DE JOËLLETES"

Pour 2010, SYNAPSE 17 mettra tout en œuvre pour avoir encore plus de coureurs, plus de spectateurs, plus de participants étrangers.

Des contacts sont pris en ALLEMAGNE, en ANGLETERRE, en POLOGNE, en ESPAGNE, en BELGIQUE...

2007 : 15 équipes  
2008 : 32 équipes,  
2009 : 50 équipes,  
2010..... ?

Une Joëlette permet au cours d'une véritable épreuve de rassembler cinq coureurs pour réaliser ensemble, malgré le handicap de l'un d'entre eux, un parcours tout terrain semé d'embûches !

Il s'agit de rouler, courir, grimper, descendre sur des chemins parfois chaotiques mais adaptés aux Joëlettes ! C'est ensemble, sous les applaudissements, que les équipes franchissent la ligne d'arrivée ! C'est difficile mais c'est une réussite en commun et c'est une journée inoubliable qui reste à jamais gravée dans tous les esprits et surtout dans la mémoire de celui qui, handicapé(e), a été "transporté(e)" sur une Joëlette et a ainsi participé à toute la course !

J.J. Francaud  
Président

Une journée sportive et de rêve pour des Handicapés

Organisée par SYNAPSE 17

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition le

# “Championnat du Monde de Joëlettes”

se déroulera le samedi 15 Mai 2010 à

## BOURCEFRANC

### SPONSORS 2009

LA GERSOISE

LECLERC ROCHFORT

LECLERC ST PIERRE d'OLÉRON

BRICOMARCHÉ ROCHFORT

CRÉDIT AGRICOLE ROCHFORT

CRÉDIT AGRICOLE MARENNES

INTERMARCHÉ DOLUS

ROTARY Club SURGÈRES

CHAMPION ROCHFORT - COOP

NEXITY

CLARA AUTOMOBILES

MR BRICOLAGE OLÉRON

GAMM VERT ST PIERRE d'OLÉRON

TONNAY PEINTURE 2

BERTRAND ROGER

CLAMA / GROUPAMA ROCHFORT

HANDIJUSTICE

INNER WHEEL ROCHFORT

DOMEVA

CUISINES JB / ARTHUR BONNET

ALLEZ INDUSTRIE

COMMUNAUTÉ DE SOUBISE

COMMUNAUTÉ DE ROCHFORT

GEODIS

ALLEZ RÉSEAU

LA FOIRFOUILLE GIAMBIASI

LAURENT SONO

COMMUNE DE BOURCEFRANC

AMBULANCES OLÉRONNAISES

ARMURERIE GENDREAU

ECBL

ROTARY Club MARENNES OLÉRON

ROTARY Club ROCHFORT

ROTARY Club JONZAC

ROTARY Club CONCARNEAU

LION'S Club

ROTARY Club SAINTES

LION'S Club ROCHFORT

ROTARY Club LA ROCHELLE ATLANTIQUE

ROTARY Club ROYAN

Visiop/A Afflelou ROCHFORT

AGPM

Adei Foyer de Soubise

Crédits Photos : © Rotary Club et © Office de  
Tourisme de Bourcefranc - Le Chapus  
Impression : Atlantique Offset

Ne pas jeter sur la voie publique - 



Impression sur papier PEFCC  
PROMOUVOIR LA GESTION  
DURABLE DE LA FORÊT  
[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)  
Imprimerie Atlantique Offset

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## CHAMPIONNAT DU MONDE DE JOELETTES 2010

### SAMEDI 15 MAI 2010

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>COUREUR<br/>TRANSPORTÉ</b> | Nom : .....Prénom : .....Date de Naissance ..... |
|                               | Adresse postale .....                            |
|                               | E-mail.....Signature.....Tél Port .....          |
| <b>COUREUR<br/>1</b>          | Nom : .....Prénom : .....Date de Naissance ..... |
|                               | Adresse postale .....                            |
|                               | E-mail.....Signature.....Tél Port .....          |
| <b>COUREUR<br/>2</b>          | Nom : .....Prénom : .....Date de Naissance ..... |
|                               | Adresse postale .....                            |
|                               | E-mail.....Signature.....Tél Port .....          |
| <b>COUREUR<br/>3</b>          | Nom : .....Prénom : .....Date de Naissance ..... |
|                               | Adresse postale .....                            |
|                               | E-mail.....Signature.....Tél Port .....          |
| <b>COUREUR<br/>4</b>          | Nom : .....Prénom : .....Date de Naissance ..... |
|                               | Adresse postale .....                            |
|                               | E-mail.....Signature.....Tél Port .....          |

**JOËLETTE**

Équipage AVEC sa joëlette

Équipage SANS sa joëlette

Pour les mineurs, signature du représentant légal obligatoire.

Numéro de téléphone d'au moins l'un des coureurs (portable de préférence) : .....

Adresse e-mail où seront envoyés la confirmation d'inscription et l'attestation comptable : .....

#### **PRIX DE L'INSCRIPTION :** 150 euros par équipe

Le prix d'inscription tient compte de l'inscription de toute l'équipe, il inclut les ravitaillements, l'assistance technique, les récompenses à chaque participant et le repas d'après course.

Chaque participant atteste être couvert par une assurance individuelle et avoir pris connaissance du règlement de la course.

#### **PIECES A JOINDRE AVEC CE BULLETIN DUMENT REMPLI :**

- Certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course (ou copie de licence sportive 2009 à une fédération sportive) pour chaque participant

- Règlement par chèque à l'ordre de **SYNAPSE 17**

**Poster l'ensemble à l'adresse suivante :**

**SYNAPSE 17 - Baie de Marécaeuil - Route Touristique - 17560 Bourcefranc Le Chapus**

**avant le 21 AVRIL 2010 (cachet de la poste faisant foi)**

**Pour tout renseignement complémentaire,**

**contacter le 05 46 84 17 30 (Isabelle BUJADOUX) ou 06 35 91 95 53 (Sylvette HUCHIN) - Email : synapse\_17@yahoo.fr**

*Règlement à signer au verso*

### **Article 1**

La 4<sup>ème</sup> édition du Championnat du Monde de Joëlettes est organisée le 15 mai 2010 à Bourcefranc (Charente-Maritime FRANCE) par SYNAPSE 17,

### **Article 2**

Le parcours est approximativement de 10km en semi tout terrain, sur la commune de Bourcefranc,

### **Article 3**

#### **• Equipe :**

L'équipe est constituée d'un coureur transporté et 4 coureurs (équipage).

#### **Coureur transporté**

Le coureur transporté est un coureur atteint d'une déficience mentale et ou physique reconnue ; il n'est pas soumis aux impératifs d'âge, sa participation est conditionnée à l'approbation du comité médical d'organisation. **Pour l'épreuve, le port du casque est obligatoire (casque cycliste).** Tout coureur transporté non équipé ne pourra prendre le départ.

Sa participation est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à l'épreuve.

#### **• Coureurs (équipage) :**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA et non licenciés, nés en 1987 ou avant. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Ils ne peuvent participer à l'épreuve qu'en accompagnement d'un coureur transporté. La participation à l'épreuve sportive organisée est subordonnée :

- à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition,

- pour les non licenciés auxquels cette compétition est ouverte, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

#### **• Classement :**

Le classement par équipe se fera de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> équipage hommes constitué de 4 hommes coureurs

- 1<sup>er</sup> équipage femmes constitué de 4 femmes coureuses

- 1<sup>er</sup> équipage mixte constitué de 2 hommes et 2 femmes coureurs

### **Article 4**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dos-

sard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

### **Article 5**

Les dossards seront à retirer, sur présentation de l'accusé de réception d'inscription, sur le site de la course le 15 mai 2010 entre 8h et 10h muni d'une pièce d'identité et du certificat médical s'il n'a pas été produit préalablement.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

**Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis après 10h le 15 mai 2010**

### **Article 6 - Jury Officiel**

Le jury est composé par l'organisateur. Son pouvoir de décision est sans appel.

Les points de ravitaillement sont entre le km 2 et 3 ; 6 et 7 ; 8 et 9 ; au départ et à l'arrivée.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation - code de la route.

Pour des raisons de sécurité, il doit être maintenu un écart de 1m50 entre chaque joëlette pendant la course. Les règles de courtoisie, de loyauté doivent dicter le comportement de chaque participant à cette course dans la bonne humeur.

Le nombre d'équipes est limité à 100 et seules les 100 premières équipes inscrites seront retenues.

### **Article 7 - Services Généraux**

La sécurité routière est assurée par la Gendarmerie, le service médical par un poste de secours se situant au km 4 , 8 au départ et à l'arrivée.

### **Article 8**

Le chronométrage sera effectué par l'organisateur. La performance d'une équipe ne pourra être validée qu'à la condition que l'intégralité des membres de cette même équipe ayant pris le départ passe la ligne d'arrivée. Le temps retenu sera celui du dernier membre de l'équipe passant la ligne d'arrivée.

### **Article 9 - Assurances**

**Responsabilité civile** : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Championnat du monde de Joëlettes. Un

justificatif peut-être fourni à tout participant qui en fait la demande.

**Individuelle accident** : les participants sont tenus d'adhérer à une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive.

### **Article 10**

Par sa participation à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Championnat du Monde de Joëlettes en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 11**

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés autre que les joëlettes sont formellement interdits sur le parcours.

### **Article 12**

La participation au Championnat du Monde de Joëlettes implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement déposé chez Maître BOBANT, huissier de justice à Rochefort 17 (France). Les concurrents s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée sans s'écarter du parcours balisé. Tout manquement entraîne la disqualification de l'équipe sur décision du jury officiel.

### **Article 13**

Le présent règlement a été soumis à un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

### **Article 14**

Le bénéfice de cette opération, si il y en a un, sera reversé à des associations au profit du handicap, déterminées par les organisateurs.

**Signature, Lu et approuvé**